



CCAS de CHARLY (69390) - séance du 19 JANVIER 2017 -

2017_DELCCAS_01

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni le 19 janvier 2017, sous la présidence de Madame Annie LEGROS, en l'absence de Monsieur Claude VIAL, Maire et Président du CCAS.

Présents : Madame Annie LEGROS, Madame Chantal CLERC, Monsieur Jean-Paul JANIN, Madame Françoise MARTEL, Madame Catherine GERARD.

Absents excusés : Monsieur Claude VIAL
Madame Renée OECHSLIN
Monsieur Olivier ARAUJO

Absent non excusé : Madame Laurence LOUBIERE

Pouvoir : Monsieur Claude VIAL à Madame Catherine GERARD
Madame Renée OECHSLIN à Monsieur Jean-Paul JANIN
Monsieur Olivier ARAUJO à Madame Annie LEGROS

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul JANIN

Débat d'Orientation Budgétaire.

Rapporteur : Annie LEGROS, Vice-présidente du CCAS.

Le débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget primitif et a pour but de fixer les grandes lignes du budget à venir.

Le CCAS de Charly n'ayant pas de projets d'investissement, ni de gestion de la dette, ni d'engagements pluriannuels, le débat ne s'est fait que sur les orientations budgétaires de fonctionnement.

En ce qui concerne le CCAS, le nombre de demandes d'aide en tous genres semble rester stable en ce début d'année 2016.

Les dépenses du CCAS seront globalement équivalentes à celles de 2016.

Les dépenses du CCAS concernent :

- Le CCAS organise chaque année des activités dans le cadre de la semaine bleue qui se déroule en octobre. Afin de prévoir ces activités (conférences, goûters...), le CCAS décide de mettre 600 euros.
- Le transport collectif des personnes âgées en taxi pour un montant d'environ 2000 euros annuel. Ce transport permet aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de pouvoir se rendre sur le marché du jeudi matin qui se trouve sur la place de la Mairie. Le taxi véhicule collectivement pour l'aller et le retour les personnes qui en font la demande.

Envoyé en préfecture le 01/02/2017

Reçu en préfecture le 01/02/2017

Affiché le

ID : 069-216900404-20170119-2017_DELCCAS_01-DE

- Les secours pour personnes en difficultés et secours d'urgence. Ces différentes aides sont des bons alimentaires, aide à payer des retards de loyers, de factures EDF, de factures d'eau, des aides de cantine scolaire. Il y a également un service de transport « urgence taxi ». Il est décidé de porter à la ligne budgétaire 500 euros pour ces taxis d'urgence et le reliquat de 1775.03 euros pour les secours divers.

- Les indemnités CCAS versées à la directrice pour un montant annuel d'environ 1200 euros. Elle assure le secrétariat du CCAS, l'élaboration et l'exécution du budget, reçoit les personnes faisant appel au CCAS pour des aides diverses, aide à la constitution des dossiers d'aide sociale et d'obligations alimentaires, fait la relation entre la Mairie et la Maison de la Métropole d'Irigny (ex Maison du Rhône d'Irigny).

Afin de couvrir ces dépenses, les recettes proviennent :

- De la subvention qui sera versée par la commune et qui sera dans un premier temps de 4000 euros.
- De l'excédent 2016 qui sera reporté sur 2017.

Suite à la lecture du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire, Madame Annie Legros, Présidente de la séance, pour le Maire empêché, met le rapport aux voix.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS votent :

Nombre de membres : 9

Présents : 5

Pouvoir : 3

Absent : 1

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire est adopté à l'Unanimité et acté par cette délibération.

Madame Annie LEGROS

Présidente du CCAS en l'absence de
Monsieur Claude VIAL, Maire et Président du CCAS

Rapport Débat d'Orientation Budgétaire

Les orientations budgétaires du CCAS de Charly pour 2017.

A la différence de la Commune, Le CCAS de Charly n'a pas de projets d'investissement, ni de gestion de la dette, ni d'engagements pluriannuels.

Il y aura uniquement un débat sur les orientations budgétaires de fonctionnement.

Les activités :

Comme chaque année, en octobre a lieu la semaine bleue. A cette occasion, et en partenariat avec des communes voisines, le CCAS de Charly organise une, voire plusieurs conférences, un spectacle (cinéma ou animation musicale) et un goûter pour clôturer la semaine.

Les conférences lorsqu'elles sont proposées par la CARSAT sont à titre gracieux. Mais il peut y avoir une conférence faite par un intervenant extérieur et donc payante.

Pour une conférence, il est proposé de prévoir à l'article 6574 un montant de 300 euros et pour le goûter, un montant de 300 euros, pour de l'alimentation et boissons.

Les transports collectifs :

Depuis plusieurs années, le CCAS a mis en place un transport taxi collectif qui permet aux personnes âgées ou à mobilité réduite de pouvoir se rendre au marché le jeudi matin, Place de la Mairie.

Compte tenu du succès et du nombre de personnes qui font appel à ce service, il est proposé de continuer ce service en 2017.

Il est donc proposé de prévoir à l'article 6247 « transport collectif » un montant de 2000 euros.

Les transports d'urgence :

Ce service taxi d'urgence « médical » permet à toute personne qui doit se rendre en urgence à un rendez-vous médical ou paramédical et qui n'est pas dans la possibilité de prendre les transports en commun ou de se faire accompagner par un proche, de pouvoir bénéficier d'un bon de transport.

Il est proposé de prévoir à l'article 6561 en secours d'urgence un montant de 500 euros.

Les aides d'urgence :

Au regard des années précédentes, les autres aides d'urgence sont de nature : aide pour payer des factures EDF, des factures d'eau, des factures de cantine pour les enfants, des bons alimentaires.

Le CCAS souhaite continuer ces aides dirigées vers toute personne qui rencontre des difficultés et propose de prévoir à l'article 6561 un montant d'environ 1300 euros.

Les indemnités :

En 2008, un agent de la Commune a été nommé par arrêté Directrice du CCAS. Elle s'occupe d'élaborer le budget et de l'exécuter, de recevoir les personnes en difficulté. Elle fait le lien avec la Métropole de Lyon (Irigny) et les assistantes sociales. Elle remplit les dossiers d'aide en tous genres. Elle organise les réunions du Conseil d'administration du CCAS, établit les notes de synthèse, les procès-verbaux, les délibérations, les transmissions dématérialisées en préfecture de tous les documents budgétaires.

Pour cette mission, il a été voté en 2008 une indemnité (en rapport avec son grade et son échelon) qui a donné lieu à une délibération transmise à la préfecture.

Le CCAS propose d'inscrire la somme de 1200 euros pour cette mission.

Afin de couvrir ces dépenses de fonctionnement, l'excédent 2016 de 1775.03 euros est reporté en fonctionnement sur 2017 et une subvention de 4000 euros est sollicitée à la commune de Charly.

Ce rapport, après avoir donné lieu à un débat, est porté aux voix, acté par une délibération, transmis au préfet et mis en ligne sur le site internet de la Commune de Charly.